

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue est convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2019 à siéger en séance ordinaire à la Mairie de Pechbonnieu.

Pechbonnieu, le 1<sup>er</sup> avril 2019

La Présidente

Sabine GEIL-GOMEZ

## ORDRE DU JOUR :

- Administration générale :
  - Convention avec Recyivre pour le recyclage des livres des écoles et bibliothèques de la CCCB.
- Budget :
  - ❖ Budget général :
    - Adoption du compte administratif 2018,
    - Affectation du résultat du budget général 2018,
    - Vote des taux de fiscalité 2019,
    - Vote du taux de TEOM 2019,
    - Adoption du budget primitif 2019,
    - Définition de l'attribution de compensation attribuée aux communes,
    - Définition des éléments du compte 6232 du budget général,
    - Demandes de subventions :
      - *Festi Bout'Chou,*
      - *Demande de subvention pour travaux et équipements dans les crèches,*
      - *Demande de subvention pour travaux de trottoirs.*
  - ❖ Budget annexe Zone artisanale ou commerciale :
    - Adoption du compte administratif 2018,
    - Adoption du budget primitif 2019.
- Ressources humaines :
  - Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour accroissement d'activités,
  - Modification des horaires de travail des services pendant la période estivale.

— □ —

Les délégués de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue se sont réunis en séance ordinaire à la mairie de Montberon le 8 avril 2019 à 19h00.

Mr Thierry SAVIGNY est élu secrétaire de séance.

Lecture est faite par Madame la Présidente du compte-rendu de la réunion précédente, qui est adopté et ensuite signé.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sabine GEIL-GOMEZ, Véronique CHENE, Josette COTS, Monica GARCIA, Herveline JACOB, Brigitte LACARIERERE, Sylvie LEBRET, Magali MIRTAIN, Sylvie MITSCHLER, Henri AMIGUES, Jean-Claude BONNAND, Loïc COUERE, Gérard GUERCI, Jean-Claude LOUPIAC, Claude MARIN, Jacques MAZEAU, Christian ROUGÉ, Bertrand SARRAU, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Jean-Gervais SOURZAC.

Etaient absents représentés : Mme Virginie BACCO par Mme Sylvie MITSCHLER,  
Mr Pierre BOUË par Mme Sabine GEIL-GOMEZ,  
Mr Patrick CATALA par Mr Thierry SAVIGNY,  
Mr Patrice GERBER par Mr Claude MARIN,  
Mr Christian GUSTAVE par Mr Jacques MAZEAU.

Etaient absents : Mme Sonia THERON, Mrs Denis BACOU et Dominique FAU.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **DELIBERATION N°9 : CONVENTION RECYLIVRE**

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire que depuis des années de nombreux livres sont mis au rebus dans les médiathèques et bibliothèques (municipales et scolaires) du territoire, alors qu'il est possible de leur donner une deuxième vie afin qu'ils profitent à d'autres lecteurs. En effet, dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, la CCCB a pris contact avec l'entreprise sociale et solidaire Recyclivre afin d'éviter que ces livres finissent dans un bac à déchets. Cette entreprise récupère les livres afin de les vendre. Suite à cela, elle propose de verser tous les ans à une association définie par la CCCB, 10% des revenus nets issus des ventes.

Madame La Présidente propose que les coopératives scolaires, ou à défaut une association sur le territoire qui a des actions concrètes en faveur de l'éducation et de l'environnement, bénéficient, à tour de rôle, du versement de cette aide. Toutefois, ne seront concernées que les coopératives scolaires des communes participantes au projet.

Accord du conseil à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°10 : ADOPTION DU PLPDMA DE LA CCCB**

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire que la CCCB a décidé, conformément aux différents textes de lois, de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Depuis septembre 2017, les élus référents et les agents de la collectivité travaillent, avec l'aide de DECOSET, à la réalisation de ce PLPDMA qui a été présenté à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi le 23 janvier dernier.

Suite à cela, une consultation publique d'une durée de 25 jours pendant les mois de mars et avril 2019 sur les sites internet de la CCCB et des mairies, ainsi qu'en version papier disponible dans les mairies et au siège de la CCCB, a permis de porter à connaissance le projet de PLPDMA, de sensibiliser et de recueillir les avis du grand public.

A l'issue de cette démarche permettant de disposer d'un programme d'actions partagé et public, l'organe délibérant de la collectivité peut procéder à l'adoption du PLPDMA.

## **BUDGET**

### **DELIBERATION N°11 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BP**

Madame la Présidente expose à l'assemblée les conditions d'exercice du budget général 2018.

Madame la Présidente ayant quitté la séance et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de Mr MARIN, 1<sup>er</sup> vice-président, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, l'assemblée, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018 du budget général arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	1 869 622.83 €	9 458 889.84 €
Recettes	1 773 393.74 €	10 260 225.26 €
Excédent		+ 801 335.42 €
Déficit	- 96 229.09 €	

Le compte de gestion présenté par le comptable public est en tout point identique avec ce compte administratif.

Accord du conseil à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°12 : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET GENERAL 2018**

Madame la Présidente propose au Conseil d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé s'élevant à 1 111 800.96 € de la façon suivante :

Art. 1068 (report en investissement) :	1 111 800.96 €
Art. 002 (report en fonctionnement) :	0.00 €

Accord du conseil à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°13 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2019**

Madame la Présidente explique que les principales ressources fiscales de la CCCB en 2019 sont composées des produits de cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), du produit transféré des taxes d'habitation et de foncier non bâti, ainsi que d'allocations compensatrices et du produit de taxe additionnelle sur le foncier non bâti.

Il convient donc de définir les taux de fiscalité directe que sont :

- la taxe d'habitation ;
- la taxe sur le foncier non bâti ;
- la taxe sur le foncier bâti ;
- la CFE : le taux de CFE en 2018 pour la CCCB s'élevait à 31.73 % ;  
il est possible en 2019 :
  - o de reconduire le taux de CFE à 31.73 % ;
  - o de mettre en réserve 0.17 % de taux, correspondant à la différence entre le taux voté et le taux maximal de droit commun de 31.90 %.

Au vu de la préparation du budget 2019, Madame la Présidente propose au conseil de voter les taux suivants :  
- CFE : 31.73 %, et de mettre en réserve 0.17 % de taux ;  
- taxe d'habitation : 10.16 % ;  
- taxe sur le foncier non bâti : 6.06 % ;  
- taxe sur le foncier bâti : 0 %.

Accord du conseil à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°14 : VOTE DES TAUX DE TEOM 2018**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et la dissolution du SITROM au 31 décembre 2016, la communauté de communes exerce directement la compétence "Déchets ménagers".

Au vu des orientations budgétaires et des bases prévisionnelles déclarées par l'administration fiscale, Madame la Présidente propose donc de voter le même taux de TEOM que l'année précédente, soit 12 %.

Accord du conseil à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°15 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les conditions de préparation du budget général primitif, ainsi que les perspectives de développement de la communauté de communes.

Elle détaille les dépenses et recettes prévues en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire adopte le budget général primitif 2018 arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	6 126 617.83 €	10 883 396.30 €
Recettes	6 126 617.83 €	10 883 396.30 €

Accord du conseil à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°16 : DEFINITION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION REVERSEE AUX COMMUNES**

Madame la Présidente informe le Conseil que l'attribution de compensation correspond au reversement de la somme des produits de fiscalité professionnelle que percevait une commune l'année précédant son entrée en intercommunalité.

Depuis 2017, avec la prise de la compétence voirie, sont déduites de cette attribution les annuités de remboursements d'emprunts contractés pour les travaux de voirie sur chaque commune.

L'attribution de compensation se décompose comme suit pour chaque commune :

Castelmaurou :	324 442 €,
Labastide St-Sernin :	248 218 €,
Montberon :	21 890 €,
Pechbonnieu :	337 672 €,
Rouffiac-Tolosan :	857 990 €,
Saint Geniès Bellevue :	1 103 €,
Saint Loup Cammas :	47 474 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°17 : DEFINITION DES ELEMENTS DU COMPTE 6232**

Madame la Présidente informe le Conseil que, suite à une demande du comptable de la collectivité, il convient de préciser les éléments se rapportant au compte 6232 – Fêtes et Cérémonies – du budget général.

Le Conseil Communautaire précise que ce compte 6232 est uniquement composé de fleurs.

Accord du conseil à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°18 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE OU COMMERCIALE**

Le budget annexe Zone Artisanale ou Commerciale n'a pas connu de début d'exécution en 2018. Son résultat est donc nul.

## **DELIBERATION N°19 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE OU COMMERCIALE**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget annexe Zone Artisanale ou Commerciale 2019 arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	850 000.00 €	850 000.00 €
Recettes	850 000.00 €	850 000.00 €

Accord du conseil à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°20 : DEMANDE DE SUBVENTION FESTI BOUT'CHOU 2019**

Madame la Présidente informe le Conseil que la 16<sup>ème</sup> édition de Festi Bout'Chou, festival des 0-6 ans, se déroulera à Pechbonnieu le 19 mai 2019.

Le coût prévisionnel de cette édition 2019 s'élève à 117 247.00 € TTC.

Madame la Présidente propose au Conseil de solliciter du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet, une subvention au meilleur taux.

Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à solliciter du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet, une subvention au meilleur taux.

Accord du conseil à l'unanimité

## **DELIBERATION N°21 : DEMANDE DE SUBVENTION FESTI BOUT'CHOU 2019 - LEADER**

Madame la Présidente propose également de solliciter une demande d'aide auprès des fonds Leader, via le PETR Pays Tolosan, pour financer Festi Bout'Chou.

Accord du conseil à l'unanimité

## **DELIBERATION N°22, 23, 24, ET 25 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE TROTTOIRS SUR LES COMMUNES DE LABASTIDE SAINT-SERNIN, SAINT LOUP CAMMAS, PECHBONNIEU, ET SAINT GENIES BELLEVUE**

Madame la Présidente rappelle au conseil que la CCCB est compétente en matière de voirie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle informe le conseil que des travaux de trottoirs doivent être réalisés sur plusieurs communes de la CCCB. Le cabinet 2 AU - Séba Sud Ouest, maître d'œuvre du marché de travaux à bons de commande, a procédé à la réalisation de dossiers techniques devant servir de support à la demande d'aides financières auprès du conseil départemental.

Le montant global de ces travaux a été estimé à :

- 30 096.00 € H.T (36 115.20 € TTC) sur la commune de Labastide Saint Sernin (rue de la Vierge et chemin Le Not) ;
- 15 111.25 € H.T (18 133.50 € TTC) sur la commune de Saint Loup Cammas (rue Louis Pasteur) ;
- 51 542.40 € H.T (61 850.88 € TTC) sur la commune de Pechbonnieu (chemin Panchaud 1<sup>ère</sup> tranche) ;
- 25 282.40 € H.T (30 338.88 € TTC) sur la commune de Saint Geniès Bellevue (rue Victor Hugo).

Il convient donc d'approuver ces dossiers et de procéder aux demandes de subventions nécessaires.

Le conseil, à l'unanimité :

- approuve les projets de trottoirs présentés,
- décide de procéder à la dévolution des travaux dans le cadre du marché à bons de commande, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet 2AU,
- sollicite le conseil départemental pour l'octroi de subventions d'édilité,
- autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces projets.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **DELIBERATION N°26 : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITES**

Madame la Présidente Les besoins des services peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité.

Il appartient au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à recruter, dans les services de la communauté de communes, du personnel pour faire face à :

- un accroissement saisonnier d'activité (recrutement sur 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) :
  - o un adjoint technique pour le gymnase de Pechbonnieu, à temps complet ;
  - o un adjoint technique pour le service des ordures ménagères, à temps complet.
- un accroissement temporaire d'activité (recrutement sur 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) :
  - o un adjoint technique à temps complet pour le service des ordures ménagères ;
  - o un adjoint technique à temps complet pour les crèches ;
  - o un adjoint technique à temps non complet pour les crèches ;
  - o un adjoint administratif à temps non complet pour les service administratif.

Accord du conseil à l'unanimité

### **DELIBERATION N°27 : ADAPTATION DES HORAIRES DES SERVICES PENDANT LA PERIODE ESTIVALE**

Madame la Présidente informe le conseil que, en prévision de la période estivale, et notamment en cas de fortes chaleurs, il est proposé de pouvoir adapter l'organisation des services et décaler les horaires de début de journée, notamment pour les services qui évoluent dans des bâtiments non climatisés.

Ces modifications seront définies au cas par cas, service par service, par note de services.

Accord du conseil à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°28 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX OU ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER POUR LES SERVICES PETITE ENFANCE CCCB**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les différents projets de travaux et acquisition de matériel pour les services petite enfance CCCB :

- Réfection de la toiture de la crèche de Pechbonnieu,
- Confection d'une piscine à balles pour la crèche de Pechbonnieu,
- Achat de mobilier et jeux extérieurs pour la crèche de Saint Geniès Bellevue,
- Achat de mobilier pour le Relais Assistantes Maternelles.

Elle propose au conseil de solliciter une subvention auprès du conseil départemental et de la CAF pour un montant de 18 360.56 € HT.

Accord du conseil à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Développement économique sur la commune de Castelmaurou :**

Mr Marin informe le conseil que le propriétaire des terrains sur lesquels est envisagé le développement d'une zone d'activités sur la commune de Castelmaurou (en limite de Rouffiac), et qui depuis plusieurs années demandait en contrepartie l'ouverture à la constructibilité d'autres terrains à la mairie de Castelmaurou, est disposé à mener à bien cet aménagement mais avec un prestataire privé.

### **Schéma de développement économique :**

Mr Savigny informe le conseil que le bureau d'études qui a effectué les révisions de PLU de 4 communes de la CCCB a conseillé aux élus de mettre en place un schéma de développement économique.

### **Terrain de Montberon pour futur bâtiment du service déchets :**

Mr Savigny informe ses collègues de la possibilité de modifier la destination d'un terrain s'il est destiné à la construction d'un bâtiment public : un terrain peut passer de A à AU en cas de construction "d'installations nécessaires au service public".

Cette possibilité pourrait être envisagée à Montberon dans le cadre de la construction du futur bâtiment destiné à héberger le service de collecte des déchets.

La séance est levée à 20h50.